1er novembre 2005 **05.378**

Question Veronika Pantillon

Difficultés des structures d'accueil

Depuis la mise en application de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance, du 6 février 2001, les crèches ont été mises dans une situation de travail extrêmement difficile, avec des exigences au niveau du personnel et du budget qui ont amené de nombreuses crèches à fermer leurs portes.

Aujourd'hui, alors que l'Etat ne subventionne déjà que 20% du personnel formé dans le cadre très restrictif d'un budget qui accorde un prix de garde de 80 francs par enfant, par jour, ce qui est simplement insuffisant pour bien travailler, le Conseil d'Etat veut imposer une diminution de 10% sur ces 20%? Pourquoi pas simplement une diminution de 2%, ce qui correspond à un 10% sur les 20%?

Le Conseil d'Etat est-il conscient qu'en imposant cette diminution budgétaire il va amener les directrices à expulser les bébés des crèches puisqu'ils coûtent le plus cher à la garde étant donné que pour les bébés jusqu'à un an il faut un adulte pour quatre enfants selon la loi fédérale, un adulte pour six enfants en dessous de deux ans, un adulte pour huit enfants en dessous de trois ans et un adulte pour dix enfants en dessus de quatre ans. Moins il y aura de bébés dans les crèches, moins les directrices auront de problèmes à établir leurs budgets, étant donné que ce sont les salaires qui, justement, grèvent les budgets. Le Conseil d'Etat cherche-t-il réellement à mettre tous les bébés à la porte des crèches-garderies?

Le Conseil d'Etat pense-t-il vraiment que les 10% de subvention de l'Etat sont suffisants pour soutenir la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance, que nous avons votée au Grand Conseil et que le peuple a également votée?